

# Carrère & Laborie

Commissaires-Priseurs

17 Avenue du Général de Gaulle 64000 PAU (05.59.84.72.72) – 54 Rue Pannecau 64100 BAYONNE (05.59.46.16.69)

Email : [contact@carrere-laborie.com](mailto:contact@carrere-laborie.com)

## Conditions Générales de Vente

L'adjudicataire devra acquitter en sus du montant de l'enchère et par lot, les frais et taxes suivantes :

- \* 24,80 % TTC (vente volontaire),
- \* 14,28 % TTC (vente judiciaire).

### Lots mis en vente

\*Conformément à la loi, les indications portées sur la liste de vente ou le catalogue sont établies par le commissaire-priseur et les experts, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation des lots et portés au procès-verbal de la vente.

Les mentions concernant les biens ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de vente.

L'ordre du catalogue sera suivi.

\*S'agissant des bijoux, à l'exception des cas où un certificat ou un avis d'un laboratoire de gemmologie en fait mention, les traitements thermiques et huilage des pierres (pratiques lapidaires communément admises) ne sont jamais spécifiés dans nos descriptions.

\*S'agissant de l'horlogerie (montres, pendules...), elle est vendue sans garantie de l'état de fonctionnement du mécanisme.

\*S'agissant de plaques émaillées, affiches et d'objets publicitaires et/ou siglés. Conformément à l'usage dans cette spécialité, les manques, égrenures et éclats positionnés sur les bordures, angles, pourtours des trous de fixation des plaques émaillées ne sont pas considérés comme des défauts mais des altérations logiques et habituelles pour cette catégorie de biens. Ils ne font donc pas l'objet de mentions spécifiques sur le catalogue. Il en est de même pour les rayures et diverses altérations de petites dimensions pour tous les types d'objets publicitaires que comprend cette vente. Ceux-ci ont été dans un premier temps des objets d'usage courant, des outils de travail, parfois utilisés en extérieur et soumis à des contraintes qui ne permettent pas d'espérer un état parfait. Les photographies permettent aux acquéreurs potentiels de se faire une idée juste de ces objets.

\*S'agissant des tableaux, le rentoilage, le parquetage et le doublage constituent des mesures conservatoires et non un vice : aucune réclamation ne sera possible pour les restaurations d'usage et les petits accidents, une exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet. Seuls seront pris en considération les accidents graves et repeints importants.

L'état des cadres n'est nullement garanti.

L'indication de la technique est une garantie mais le support peut être indifféremment panneau, carton ou toile.

Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. Les dimensions et les poids sont donnés à titre indicatif.

\*Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible.

\*Les rapports de conditions demandés à la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi qu'à l'expert avant la vente, sont donnés à titre indicatifs.

Ils n'engagent nullement leurs responsabilités et ne pourront être à l'origine d'une réclamation.

En aucun cas, ils ne remplacent l'examen personnel de l'œuvre par l'acheteur ou par son représentant.

**Une exposition préalable en salle et/ou par photos via Interenchères permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente.**

**Les acquéreurs peuvent également se renseigner préalablement à la vente auprès du commissaire-priseur ou de l'expert de la vente.**

**Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, notamment pour les restaurations et les accidents, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.**

## Les enchères

Les enchères peuvent être portées en personne, par téléphone, ou sur [interencheres-live.com](http://interencheres-live.com).

### \*En salle

Au premier achat, il sera demandé à l'adjudicataire sa carte bancaire.

Les enchères sont portées à titre personnel, l'enchérisseur est seul responsable de cette enchère.

### \*Ordres d'achat écrits et téléphoniques

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie se charge d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui lui sont confiés.

Si l'étude reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.  
Elle ne pourra engager sa responsabilité en cas d'erreur ou d'omission d'exécution d'ordre.

Toute personne souhaitant enchérir par téléphone devra en faire la demande par écrit, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une photocopie de pièce d'identité recto/verso.

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omission.

### **\*Enchères en direct et ordre d'achat secret via les services LIVE et ONLINE du site interencheres.com.**

#### **● Enchère directe**

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou ONLINE ; en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, il faudra vous inscrire sur [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) et effectuer une empreinte de votre carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair).

Vous acceptez de ce fait que [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) communique à la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi qu'à la Société Civile Professionnelle Carrère & Laborie, tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi que la Société Civile Professionnelle Carrère & Laborie, se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

#### **● Enchère automatique**

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi que la Société Civile Professionnelle Carrère & Laborie n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via [interencheres.com](http://interencheres.com).

Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2000€ ; 100 000€ et plus : 5000€.

- **Paiement**

**Dans le cadre des ventes LIVE**, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi que la Société Civile Professionnelle Carrère & Laborie, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail.

**Dans le cadre du service Chrono**, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

**Frais de services de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) :**

- **Pour les ventes volontaires**, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" 1,50% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC).
- **Pour les ventes judiciaires**, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)

- **Pour les ventes volontaires et judiciaires de Véhicules**, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule).

- **Pour les ventes caritatives**, pas de frais de services.

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi que la Société Civile Professionnelle Carrère & Laborie ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

**En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure.**

**En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.**

**Traduction.** La traduction de la description des biens mis en vente via [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ainsi que la Société Civile Professionnelle Carrère & Laborie.

Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

## Règlement des lots

La vente est faite au comptant et le règlement doit être effectué immédiatement après la vente.

Moyens de paiement légaux acceptés par la comptabilité :

\* **Espèces** : (article L.112-6 ; article L.112-8 et article L.112-8 al 2 du code monétaire et financier) :

· Jusqu'à 1 000 € (le montant du bordereau d'adjudication ne doit pas être supérieur à 1000 euros).

· Ou jusqu'à 15 000 € pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation de passeport et d'un justificatif fiscal à l'étranger).

\* **Virement** : du montant exact de la facture (les frais bancaires ne sont pas à la charge de l'étude) provenant du compte de l'acheteur et indiquant le numéro de la facture.

\* **Carte bancaire** (sauf American Express et carte à distance)

\* **Le règlement par chèque n'est plus accepté.**

\* **Enchères via le service Live du site interencheres.com** : Si vous êtes adjudicataire en ligne, un lien 3D SECURE vous sera envoyé via [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com) par sms, mail et sur l'interface que vous avez créée pour vous inscrire sur le Live, afin d'effectuer le règlement de l'intégralité du bordereau d'adjudication.

### Incidents de paiement – Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs

L'étude est adhérente au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs, auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 PARIS.

### Incidents de paiement – Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS)

#### NOTICE D'INFORMATION

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de

Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

**Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.**

### **(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS**

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

### **(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)**

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent.

La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com), menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

### **(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS**

**Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.**

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

#### **(4) Durée d'inscription**

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

#### **(5) Responsabilités**

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie en tant qu'abonnée est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

#### **(6) Droits des personnes**

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

**\*Pour les inscriptions réalisées par la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie** : par écrit auprès de la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie,

**\*Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail [contact@temis.auction](mailto:contact@temis.auction).

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM.

En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

**Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur [www.temis.auction](http://www.temis.auction).**

#### (7) Coordonnées de l'Enchérisseur

**Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie de tout changement concernant ses coordonnées de contact.**

« La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

#### Retrait des lots

Conformément à l'article L.321-14 du code du commerce, un bien adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie en a perçu le prix ou lorsque toute garantie lui a été donnée sur le paiement du prix par l'acquéreur.

Les lots qui n'auraient pas été délivrés le jour de la vente, seront à enlever sur rendez-vous pris avec notre réceptionniste au 05.59.84.72.72, une fois le paiement encaissé, à l'Hôtel des Ventes de Pau ou au bureau d'expertises de Bayonne (en fonction du volume des objets).

Nous vous remercions d'effectuer le retrait des lots achetés dans un délai de 30 jours après la vente.

Passé ce délai, des frais de 15 euros par semaine et par objet ou de 30 euros par semaine pour un meuble, seront facturés au titre de frais de gardiennage.

Nous vous rappelons que dès le prononcé de l'adjudication, les biens passent sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Il vous appartient de faire assurer vos lots dès l'adjudication.

Il est conseillé de procéder à l'enlèvement dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage sus-mentionnés.

Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-priseur à quelque titre que ce soit.

La Société de Ventes Volontaires de meubles Carrère & Laborie décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Les lots seront délivrés à l'acquéreur en personne ou au tiers qu'il aura désigné et à qui il aura confié une procuration originale et une copie de sa pièce d'identité.

### Expéditions des lots

La Maison de ventes aux enchères Carrère & Laborie ne procède pas directement à l'emballage et l'expédition, mais vous propose plusieurs modalités d'expédition.

## Modalités d'expédition

<u>Enlèvement sur place</u>  Tous les lots acquis  <b>GRATUIT</b>  <b>L'adjudicataire prend rendez-vous à l'Hôtel des Ventes</b>	<u>Société MBE</u> Mail Boxes Etc. Pau 05.59.60.45.93  Email : <a href="mailto:mbe3134@mbeFrance.fr">mbe3134@mbeFrance.fr</a>  ou  <u>COCOLIS</u> <a href="https://www.cocolis.fr/">https://www.cocolis.fr/</a>  <b>L'adjudicataire contacte directement le service</b>  <u>THE PACKENGERS</u>	<u>ART TRANSPORTS BERNARD</u> <u>(Transporteur)</u> 06.50.82.45.15  (Mobilier, œuvres fragiles, verrerie, etc...)  ou  Tout transporteur de votre choix  <b>L'adjudicataire contacte directement le service</b>
--	---	---

### Comment estimer vos frais d'expédition ?

Les objets d'Art présentés en ventes publiques sont uniques : ils n'ont pas de dimensions normalisées et méritent une attention particulière.

Il n'est donc pas toujours possible d'envisager une expédition par messagerie.

Les plus courants peuvent être expédiés par MBE ou COCOLIS, mais ceux qui nécessitent plus d'attention ou qui sont plus encombrants, requièrent d'être enlevés par un transporteur spécialisé (**ART TRANSPORTS BERNARD ou tout transporteur de votre choix**).

Vous pouvez également réaliser votre **propre devis de transport** sur [uship.com](http://uship.com), la place de marché des transporteurs ([www.uship.com](http://www.uship.com)).

L'adjudicataire devra solder le bordereau d'adjudication préalablement à toute demande de devis, et régler la prestation directement à la personne ou à la société choisie pour l'expédition.

Enfin si vous souhaitez envoyer un tiers récupérer un lot pour votre compte, il faudra nous adresser, au préalable, une **procuration** mentionnant l'identité de la personne qui viendra à votre place, et qui devra présenter ses documents d'identité à l'accueil lors de sa venue.